

Re_fashion

Société par actions simplifiée
à capital social variable
Siège social : 4 Cité Paradis 75010 Paris
Numéro RCS : 398 664 334 00040

(l' « Eco-organisme »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE REP TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES**

Adopté en date du 03 avril 2024

Ordre du jour

- Avis sur les principes des procédures de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets (2nd avis)
- Avis sur le programme d'autocontrôle

I. Registre de présence

Le 03 avril 2024, à 9h37.

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures (le « CPP ») de l'Eco-organisme se sont réunis le 3 avril 2024 au 25 rue des jeuneurs à Paris sur convocation de la Directrice Générale de l'Eco-organisme, en date du 27 mars 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- M. Marc BRUNEL, suppléant, représentant du Conseil National du Cuir (CNC)
- Mme. Sophie FRACHON, titulaire, représentante l'Union des Industries Textiles (UIT), présente jusqu'à 10h30 (en visio-conférence).

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- M. Mehdi ZERROUG, titulaire, représentant de FEDEREC (en visio-conférence)
- M. Pierre DUPONCHEL, titulaire, représentant de Fédération Le Relais
- Mme Louana LAMER, titulaire, représentante d'ESS France

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs :

- Mme Catherine ROLIN, titulaire, représentante de France Nature Environnement (FNE)
- Mme Mina MAHERZI, titulaire, représentante de l'Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)
- M. Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre

Sont représentés :

Au titre du collège des producteurs

- Mme. Sophie FRACHON, titulaire, représentante l'Union des Industries Textiles (UIT) a donné pouvoir à partir de 10h30 à M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD),
- M. François-Marie GRAU, titulaire, représentant de l'Union Française Mode & Habillement (UFIMH) a donné pouvoir à M. Philippe JOGUET, titulaire, représentant la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD),

Au titre du collège des représentants des collectivités

- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de Régions de France, donne pouvoir à M. André LEGER, titulaire, représentant d'AMORCE,
- Mme. Philippine DUBOIS, titulaire, représentante du Conseil National du Recyclage (CNR) donne pouvoir à M. André LEGER, titulaire représentant d'AMORCE.

Au titre du collège des représentants des associations de protection de l'environnement et défense des consommateurs

- Charlotte SOULARY, titulaire, représentante de Zero Waste, donne pouvoir à Pierre CONDAMINE, titulaire, représentant des Amis de la Terre

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Margarita VERBOUD, Responsable des affaires juridiques et institutionnelles, Refashion
- Adèle RINCK, Responsable Fonds Réemploi Réutilisation, Refashion
- Virginie MARSEILLE, Directrice des Opérations, Refashion
- Sandra BALDINI, Directrice du pôle Communication
- Emmanuelle LEDOUX, Directrice générale, INEC
- Alice REMBERT, Chargée des projets d'accompagnement, INEC
- Marine LELIEUR, Stagiaire chargée de mission, INEC

Le registre de présence fait état des membres du CPP et des représentants de l'Eco-organisme assistant à la réunion du Comité.

Emmanuelle LEDOUX anime la réunion en sa qualité de représentante du secrétariat de Refashion (le « **Secrétariat** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, le CPP a valablement délibéré sur les projets soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis sur les principes des procédures de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets (2nd avis)

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un second avis, pour donner suite à un avis défavorable rendu lors du CPP du 15 mars 2023, sur la proposition des principes des procédures de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets, sur la base des éléments complémentaires présentés et envoyés le 27 mars 2024. Le vote est réalisé en séance.

Comité Parties Prenantes Refashion – Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Conseil National du Cuir (CNC) : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**
- Union Française Mode et Habillement (UFIMH) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Federec : **Favorable**
- Fédération Le Relais : **Favorable**
- ESS France : **Favorable**
- Fédération de la cordonnerie : **Non représenté**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Favorable**
- Association des Maires de France (AMF) : **Non représenté**
- Régions de France : **Favorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Abstention**
- Zero Waste France : **Abstention**
- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Abstention**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et trois (3) abstentions, le CPP valide les principes des procédures de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets.

III. Saisine pour avis sur le programme d'autocontrôle

Le Secrétariat propose au Comité des Parties Prenantes de la filière textiles, linge de maison et chaussures de Refashion, de donner un avis sur le programme d'autocontrôle, sur la base des du support envoyé le 28 mars 2024. Le vote est réalisé en séance.

Comité Parties Prenantes Refashion – Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Conseil National du Cuir (CNC) : **Favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Favorable**
- Union des Industries Textiles (UIT) : **Favorable**

- Union Française Mode et Habillement (UFIMH) : **Favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et la gestion des déchets :

- Federec : **Favorable**
- Fédération Le Relais : **Favorable**
- ESS France : **Favorable**
- Fédération de la cordonnerie : **Non représenté**

Collège des collectivités territoriales :

- AMORCE : **Défavorable**
- Association des Maires de France (AMF) : **Non représenté**
- Régions de France : **Défavorable**
- Cercle National de Recyclage (CNR) : **Défavorable**

Collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- France Nature Environnement (FNE) : **Favorable**
- Zero Waste France : **Favorable**
- Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC) : **Favorable**
- Les Amis de la Terre : **Favorable**

Avec onze (11) avis favorables, trois (3) avis défavorables et zéro (0) abstention, le CPP valide le programme d'autocontrôle.

Les scrutateurs

André Leger
Titulaire
AMORCE

Louana Lamer
Titulaire
ESS France